

PLACEMENTS GARANTIS LIÉS AUX MARCHÉS (PGLM)

Placement garanti Promo – AmpliMarché Défensif

Terme : 3 ans



PRODUIT EXCLUSIF À DURÉE LIMITÉE

APERÇU

Le Placement garanti Promo – AmpliMarché Défensif vous permet de profiter du potentiel de rendement de sociétés moins susceptibles d'être touchées dans un contexte de marché à la baisse, tout en bénéficiant d'une protection complète de votre capital. Il offre une bonification du rendement du panier de titres, ce qui permet de maximiser ainsi le potentiel de rendement à l'échéance.

- Taux de participation de 150%
- Capital garanti à 100 % à l'échéance
- Admissible aux régimes enregistrés
- Couvert par l'assurance-dépôts¹
- Versement des intérêts à l'échéance
- Si le placement n'est pas enregistré, imposition du rendement à l'échéance²
- Aucuns frais de gestion
- Protection contre le risque de fluctuation des devises étrangères
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse

Indications de rendement	500 \$ et plus
Rendement annuel composé maximal	6,25 %
Rendement cumulé maximal	19,95 %
Taux de participation	150 %

Dates clés	
Période de vente	22 septembre au 16 novembre 2026
Émission du placement	14 décembre 2026
Échéance du placement	14 décembre 2029

Renseignements supplémentaires : Le taux de participation représente le pourcentage du rendement des titres de référence qui est versé au détenteur ou à la détentrice à l'échéance. Les rendements indiqués tiennent compte du taux de participation. La caisse est l'émetteur du placement.

¹Pour en connaître davantage sur la protection de l'assurance-dépôts, veuillez consulter fsrao.ca.

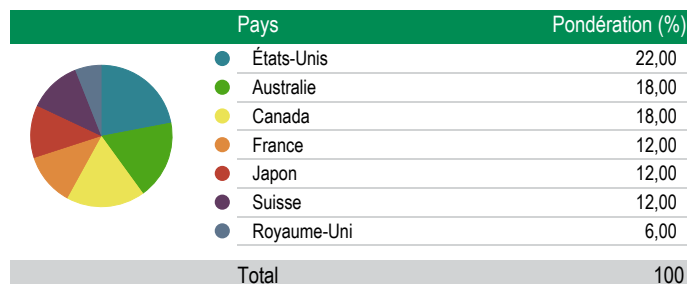
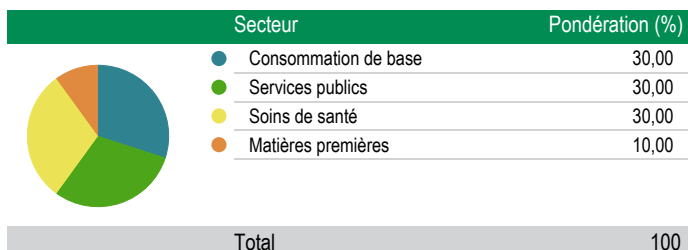
²Sauf l'intérêt payé avant la date d'émission.

COMPOSITION DU PLACEMENT

Le panier de référence est composé de 16 titres (15 actions ordinaires et 1 part de fonds négocié en bourse (FNB)) d'émetteurs situés dans des pays développés et issus de secteurs défensifs. Les émetteurs sont répartis entre les secteurs de la consommation de base, des services publics et des soins de santé, reconnus pour leur stabilité et leur résilience face aux fluctuations économiques et celui du secteur des matières premières investit dans l'or. Le panier est réparti comme suit :

Société	Secteur	Pays
APA Group	Services publics	Australie
Canadian Utilities Limited	Services publics	Canada
Coles Group Limited	Conso. de base	Australie
Emera Inc.	Services publics	Canada
Engie	Services publics	France
GSK Plc	Soins de santé	Royaume-Uni
Kao Corporation	Conso. de base	Japon
Metro Inc.	Conso. de base	Canada

Société	Secteur	Pays
Nestle SA	Conso. de base	Suisse
Novartis AG	Soins de santé	Suisse
Origin Energy Ltd.	Services publics	Australie
Pfizer Inc.	Soins de santé	États-Unis
Sanofi	Soins de santé	France
SPDR Gold Shares	Matières premières	États-Unis
Takeda Pharmaceutical Company Limited	Soins de santé	Japon
The Coca-Cola Company	Conso. de base	États-Unis



CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- désirez protéger votre capital ;
- avez un horizon de placement de 3 ans ou plus ;
- acceptez de renoncer au rendement garanti offert par une épargne à terme traditionnelle pour bénéficier d'une possibilité de rendement supérieur.
- souhaitez diversifier votre portefeuille ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Ce placement garanti diffère d'une épargne à terme traditionnelle parce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance.

Le rendement du placement est fonction de l'appréciation des titres de référence et ne peut être connu qu'à son échéance. Le rendement pourrait être nul à l'échéance.

COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

Jusqu'à l'émission, votre capital rapporte un taux d'intérêt de 0,55 % par année.

Entre la date d'émission et la date d'échéance, le rendement est déterminé par deux composantes :

1. La variation des 16 titres boursiers du panier décrit précédemment, en fonction de leur pondération : 6 % pour chaque action ordinaire et 10 % pour le FNB (SPDR Gold Shares).
2. Cette variation est multipliée par le taux de participation de 150 % et est ainsi accrue jusqu'à un maximum de 19,95 %.

Afin de réduire l'effet d'un éventuel repli des marchés, nous prenons en compte la moyenne des lectures mensuelles des cours pendant les trois derniers mois du terme.

Voici un exemple de rendement selon quatre scénarios de variation du panier de titres.

Variation du panier de titres	Multiplié par le taux de participation	Taux de rendement cumulé retenu
-2,00 %	150 %	0,00 %
7,00 %	150 %	10,50 %
12,00 %	150 %	18,00 %
20,00 %	150 %	19,95 %

Ce placement ne donne pas droit aux dividendes versés sur les titres de référence.

Le rendement du placement n'est pas touché par les fluctuations des taux de change, même si les cours sont publiés en devises étrangères.

Pour tous les détails du calcul de rendement, veuillez lire la convention de placement.

Le rendement variable est basé sur l'évolution du cours des titres de référence. Par conséquent, il pourrait être nul à l'échéance. De plus, le capital est garanti à l'échéance.

COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Vous pouvez utiliser l'outil Suivi dynamique du rendement des placements garantis liés aux marchés. Pour ce faire, ouvrez une session dans AccèsD, puis allez dans la section Épargne et placements, ou consultez le desjardins.com/suivreplacement. L'information sur le rendement est présentée à titre indicatif seulement. Le rendement de votre placement est aussi inscrit sur votre relevé de compte mensuel Desjardins, à titre indicatif. Le rendement du placement n'est connu qu'à son échéance.

QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

Peu avant l'échéance de votre placement, vous recevrez un avis par la poste ou dans AccèsD. À l'échéance, à moins d'instructions contraires de votre part communiquées dans AccèsD (si le placement est admissible au renouvellement en ligne) ou à votre conseiller ou conseillère, votre placement sera automatiquement réinvesti dans un produit dont la nature et le terme sont similaires.

EST-IL POSSIBLE DE RACHETER OU CONVERTIR MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

La convention de placement ne prévoit pas de possibilité de conversion ou de rachat avant l'échéance de ce placement.

Certaines exceptions peuvent s'appliquer - veuillez consulter la convention de placement pour obtenir plus d'information à cet égard.

QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La caisse détermine, à sa seule discrétion, les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions effectuées sur les marchés boursiers, la caisse pourrait décider de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement, par la poste ou via AccèsD, pour demander à votre conseiller ou conseillère d'annuler votre placement.

RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information :

- visitez desjardins.com/pglm ;
- ouvrez une session dans AccèsD ;
- communiquez avec votre conseiller ou conseillère de Desjardins ;
- composez le 514 224 7737 ou le 1 800 224 7737.

PRIX ET DISTINCTIONS



L'investisseur ou l'investisseuse devrait lire la convention de placement avant d'investir. Elle peut être consultée sur desjardins.com/pglm.

Le présent document n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, cette dernière prévaut.

Desjardins et Desjardins Gestion de patrimoine sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisées sous licence.